

**NB FORMATION**

Habilitations électriques

FORMATION POUR NON-ELECTRICIEN**Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau BF HF Chargé de chantier****LIEU DE FORMATION**

En vos locaux ou en
salle réservée par NB
Formation, partout en
France

DURÉE

1 jour (7 heures)

EFFECTIF

10 participants
maximum

**ORGANISME CERTIFIÉ
QUALITÉ****PRÉSENTATION**

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI ?

Tous collaborateurs non-électriciens ayant une fonction d'encadrement (chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, etc.) et dont les activités les amènent, eux et leur équipe, à réaliser des travaux d'ordre non électrique, comme des fouilles ou des terrassements, au voisinage de canalisations électriques isolées souterraines, sans agir sur un organe électrique.

PRÉREQUIS

- Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité.
- Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française.

OBJECTIFS

Cette formation prépare les collaborateurs non-électriciens à être habilités par leur employeur pour réaliser des travaux d'ordre non électrique, comme des fouilles ou des terrassements, au voisinage de canalisations électriques isolées souterraines, en basse tension (BF) ou en haute tension (HF).

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NF C 18-510 (2012, amendement A1 de 2020) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- De différencier les domaines de tensions (Article 3.3.2 norme NF C 18-510),
- De connaître et différencier les opérations d'ordres électriques et non-électriques,
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main, portatifs ou mécaniques,
- De nommer un surveillant de sécurité et/ou de limite,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NF C 18-510).

BASE RÉGLEMENTAIRE

- Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du Code du travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010)
- Norme NF C 18-510 (2012) et son amendement A1 (2020)
- Documents INRS ED 6127 et ED 6187

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NF C 18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

Le titre d'habilitation est établi et délivré par l'employeur, sur la base de l'avis après formation (article R. 4544-10 du Code du travail).

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES**1. Thématiques théoriques****Module 1 : Thèmes communs**

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations,
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques**Module F2- Référentiel INRS**

- Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles autour de canalisation électrique isolé enterrés (rôle et fonction) et savoir échanger avec eux.
- Citer les documents applicables et les utiliser (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Connaître les limites symbole « BF-HF » et citer les opérations autorisées.
- Énoncer et identifier les risques spécifiques aux travaux en fouilles autour de canalisations isolé enterrées.

Module F2- Référentiel INRS (suite)

- Savoir évaluer les risques liés à son activité, à celle de ses exécutants et à l'environnement du chantier (présence d'autres réseaux, d'engin de chantier, coactivité)
- Savoir définir et mettre en place la zone de travail, appliquer et faire appliquer les instructions de sécurité et assurer la surveillance.
- Savoir dégager en sécurité une canalisation enterrée non consignée et exécuter en sécurité un nettoyage à des fins d'identification, un ripage, ou un soutènement, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre les moyens de protection de câbles et d'accessoires
- Réagir en sécurité en cas d'endommagement du réseau

MODALITÉ D'ÉVALUATION :**Théoriques**

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

Pratiques

- Utiliser les documents correspondant à son niveau d'HABILITATION et à sa fonction,
- Identifier les acteurs concernés,
- Appliquer les prescriptions de cette HABILITATION,
- Définir et mettre en place la zone de travail,
- Faire appliquer les instructions de sécurité,
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi l'intégralité de la formation (7 heures),
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Délai d'accès : la date de la session est fixée avec vous lors du devis, selon vos disponibilités et celles du formateur.
- Tarif : sur devis, selon le nombre de participants et le lieu de la formation.
- Financement : la certification qualité de NB Formation rend possible un financement par l'OPCO de votre entreprise ; la demande est déposée par votre entreprise.
- Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap, Nicolas Beaumont, au 06 38 27 52 65, pour étudier ensemble les adaptations possibles.
- Contact : NB Formation, 06 38 27 52 65, contact@nb-formation.com, nb-formation.com

CERTIFICATION QUALITÉ

NB Formation est un organisme de formation certifié qualité au titre des actions de formation (certificat ICPF n° B01765, consultable sur nb-formation.com). Déclaration d'activité n° 75240194824 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

NB Formation, SAS

SIRET 840 365 118 00016, RCS Périgueux

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75240194824 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.